



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 octobre 2018

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue **9 octobre 2018 à 19 h 10**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 1
Madame Mélanie Matte, conseillère du district 2
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 3
Monsieur Danny Stewart, conseiller du district 4
Monsieur Joël Charbonneau, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Sont présents le directeur général et la greffière.

Autres personnes présentes : la directrice générale adjointe, le directeur du Service de police, le directeur du Service de l'urbanisme, le directeur du Service de l'environnement, la directrice des communications et relations publiques et le coordonnateur gestion du développement et service aux entreprises du Service de l'urbanisme.

ORDRE DU JOUR

Assemblée publique de consultation en regard des projets de règlements suivants :

- I** Règlement (2018)-102-49 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions
- II** Règlement (2018)-106-18 modifiant le règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 relativement à diverses dispositions
- III** Règlement (2018)-108-5 modifiant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme (2008)-108 relativement aux clôtures en rive

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
- 3. Procès-verbaux**
 - 3.1 Séance ordinaire du 17 septembre 2018;
 - 3.2 Séance extraordinaire du 19 septembre 2018;
 - 3.3 Séance extraordinaire du 25 septembre 2018;
- 4. Règlements**
 - 4.1 Règlement (2018)-101-20 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 afin d'intégrer un nouveau règlement :
 - 4.1.1 Avis de motion;
 - 4.1.2 Adoption du projet de règlement;
 - 4.2 Règlement (2018)-102-50 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à la zone inondable du ruisseau Clair :
 - 4.2.1 Avis de motion;
 - 4.2.2 Adoption du projet de règlement;
 - 4.3 Règlement (2018)-121-1 modifiant le règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme (2010)-121 afin d'intégrer un nouveau règlement :
 - 4.3.1 Avis de motion;
 - 4.3.2 Adoption du projet de règlement;
 - 4.4 Règlement (2018)-164 sur les restrictions à la délivrance de permis ou de certificats d'autorisation en raison de certaines contraintes :
 - 4.4.1 Avis de motion;
 - 4.4.2 Adoption du projet de règlement;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 octobre 2018

5. Administration

- 5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale;
- 5.2 Sépaq - renouvellement de l'entente;
- 5.3 Souper de la Fondation médicale des Laurentides - participation;
- 5.4 Opération Nez Rouge Mont-Tremblant - contribution financière;
- 5.5 Acte de donation Fondation La Traversée - modification de l'échéancier;

6. Ressources humaines

- 6.1 Prolongation de l'embauche temporaire d'un opérateur à l'assainissement des eaux - Service des travaux publics;

7. Gestion financière

- 7.1 Liste des comptes à payer;

8. Urbanisme

- 8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures :
 - 8.1.1 196, chemin Wheeler - réduction de la superficie d'un lot;
 - 8.1.2 118, chemin de Châteaubois - réduction de la superficie d'un lot;
 - 8.1.3 Rue des Carouges - stationnement en cour avant;
 - 8.1.4 235, rue du Rapide - ajout d'une deuxième allée d'accès;
 - 8.1.5 850-858, rue Lalonde - réduction de l'épaisseur du relief d'enseignes et rétroéclairage du logo;
 - 8.1.6 860, rue Lalonde - réduction de l'épaisseur du relief, augmentation de la hauteur et logo rétroéclairé;
 - 8.1.7 2682, chemin du Village - empiètements en marge latérale et arrière, aire de stationnement et pavillon en cour avant, réduction de la distance entre le pavillon et une galerie et augmentation de la pente d'une allée d'accès;
 - 8.1.8 15, chemin de la Villa-des-Bois - empiètement en marge latérale;
 - 8.1.9 1705, rue Marie-Louise-Vallée - implantation d'un abri à bois et d'un pavillon en cour avant;
 - 8.1.10 Chemin des Castors - réduction de l'espace naturel;
 - 8.1.11 222, chemin Plouffe - reconstruction en rive;
 - 8.1.12 120, chemin Jean-Paul-Riopelle - implantation d'un garage en cour avant;
 - 8.1.13 164, chemin des Ancêtres - stationnement en cour avant;
 - 8.1.14 120, allée du Lac-Constantineau - matériau de revêtement prohibé;
 - 8.1.15 353-369, route 117 - augmentation d'une allée d'accès;
 - 8.1.16 Allée de l'Oiselet - empiètement dans l'aire d'isolement et nombre de bâtiments composant un projet intégré;
- 8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 17 septembre 2018;
- 8.3 Modification de la résolution CM18 06 243 - convention de bail - circulation et stationnement temporaire - secteur du centre-ville;

9. Travaux publics

- 9.1 Réfection de trottoirs 2017 - acceptation finale des travaux;
- 9.2 Traitement de surface triple 2017 - acceptation finale des travaux;
- 9.3 Requête pour la réalisation de travaux municipaux - Foresterie Léonard inc. - construction du chemin de l'impasse des Bécasseaux;
- 9.4 Réfection et prolongement du chemin des Saisons - acceptation finale des travaux et demande de municipalisation;
- 9.5 Prolongement du chemin du Domaine-Millette - acceptation finale des travaux et demande de municipalisation;
- 9.6 Demande à Hydro-Québec - mise en place et raccordement d'éclairage - chemin du Domaine-Millette;
- 9.7 Mise en place d'un réseau d'égout séparatif - lot 3 secteur Centre-ville - décompte final et acceptation provisoire;

10. Environnement

- 10.1 Intention de débiter la collecte des matières organiques et de procéder à l'acquisition des bacs bruns.

11. Culture et loisirs



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 octobre 2018

12. **Police**
13. **Incendie**
14. **Rapport**
15. **Acceptation de la correspondance**
16. **Affaires nouvelles**
17. **Période d'intervention des membres du conseil**
18. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
19. **Levée de la séance**

Résumé de l'assemblée de consultation publique

Monsieur Stéphane Martin, coordonnateur gestion du développement et service aux entreprises, à l'aide d'une présentation, explique sommairement la portée des règlements (2018)-102-49, (2018)-106-18 et (2018)-108-5 et invite les personnes présentes à assister à l'assemblée de consultation publique plus détaillée qui aura lieu le jeudi 11 octobre à 16 h à la salle du conseil. La présentation est un résumé non exhaustif de la consultation publique.

Les modifications portent notamment sur :

- la suppression de la définition du mot annexe;
- l'implantation de garages attenants en cour avant sous certaines conditions;
- le retrait de normes sur les fondations pour la transformation d'un abri d'auto en garage;
- des dispositions sur les remises pour les usages « habitation bifamiliale, trifamiliale et multifamiliale »; et des précisions sur la hauteur des murs et les toits d'une remise;
- la suppression des normes pour une allée d'accès secondaire dans les projets intégrés;
- des précisions sur la hauteur des clôtures pour les usages agricoles;
- une réécriture du texte accordant des droits acquis pour des terrains déjà cadastrés et situés dans le corridor faunique;
- un assouplissement des dispositions sur le pourcentage d'espace naturel pour des terrains dérogoires;
- le retrait de la notion de visibilité des aires d'empilement d'une coupe forestière d'une rue ou d'une route;
- la création de la zone RA-415-1 à même une partie de la zone RA-415 (croissant Gérard-Côté et rues Filion et de la Pierre) afin de rendre conformes les habitations bifamiliales, trifamiliales et multifamiliale qui s'y trouvent;
- dans la zone RF-344 (à l'est de la rue Labelle, au nord du ruisseau Noir et au sud de la rue Saint-Roch) : une augmentation du nombre d'étages, l'interdiction de sous-sol, une augmentation du nombre maximal de logements pour de l'habitation multifamiliale et l'autorisation de stationnement en cour avant;
- dans la zone CA-300 (à l'est de la montée Ryan et au nord de la rue Napoléon) : l'autorisation d'un stationnement pour les véhicules récréatifs à plus de 80 mètres de la montée Ryan et sans obligation de raccordement aux services d'aqueduc et/ou d'égout;
- dans la zone CV-416, (rue de Saint-Jovite entre les rues Bisson et du Moulin) : une exemption de l'obligation de mixité avec du commerce pour les habitations situées à plus de 45 mètres de la rue de Saint-Jovite;
- la création de nouveaux secteurs de PIIA pour le secteur du Versant Soleil et pour les minimaisons dans la zone RA-453 (au sud du ruisseau Noir et au nord du terrain de soccer de la rue Desjardins);
- l'agrandissement du secteur du PIIA-17 afin d'englober un terrain situé au sud de la rue Saint-Roch et au nord du ruisseau Noir;
- les clôtures existantes en rive qui peuvent faire l'objet d'une demande de dérogation mineure.

CM18 10 366

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 octobre 2018

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CM18 10 367

3.1 Séance ordinaire du 17 septembre 2018

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Danny Stewart
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 septembre 2018, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 10 368

3.2 Séance extraordinaire du 19 septembre 2018

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 19 septembre 2018, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM18 10 369

3.3 Séance extraordinaire du 25 septembre 2018

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Mélanie Matte
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 25 septembre 2018, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

4. Règlements

4.1 Règlement (2018)-101-20 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 afin d'intégrer un nouveau règlement



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 octobre 2018

CM18 10 370

4.1.1 Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le Règlement (2018)-101-20 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 afin d'intégrer un nouveau règlement.

CM18 10 371

4.1.2 Adoption du projet de règlement

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement suivant aura lieu le 1^{er} novembre 2018, à compter de 16 h, au 1145, rue de Saint-Jovite à Mont-Tremblant.

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le projet de Règlement (2018)-101-20 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 afin d'intégrer un nouveau règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Règlement (2018)-102-50 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à la zone inondable du ruisseau Clair

CM18 10 372

4.2.1 Avis de motion

Avis de motion est donné par madame Sylvie Vaillancourt à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le Règlement (2018)-102-50 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à la zone inondable du ruisseau Clair.

CM18 10 373

4.2.2 Adoption du projet de règlement

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement suivant aura lieu le 1^{er} novembre 2018, à compter de 16 h, au 1145, rue de Saint-Jovite à Mont-Tremblant.

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le projet de Règlement (2018)-102-50 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à la zone inondable du ruisseau Clair.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Règlement (2018)-121-1 modifiant le règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme (2010)-121 afin d'intégrer un nouveau règlement

CM18 10 374

4.3.1 Avis de motion

Avis de motion est donné par madame Roxanne Lacasse à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le Règlement (2018)-121-1 modifiant le règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme (2010)-121 afin d'intégrer un nouveau règlement.

CM18 10 375

4.3.2 Adoption du projet de règlement

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement suivant aura lieu le 1^{er} novembre 2018, à compter de 16 h, au 1145, rue de Saint-Jovite à Mont-Tremblant.

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 octobre 2018

ET RÉSOLU d'adopter le projet de Règlement (2018)-121-1 modifiant le règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme (2010)-121 afin d'intégrer un nouveau règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 Règlement (2018)-164 sur les restrictions à la délivrance de permis ou de certificats d'autorisation en raison de certaines contraintes

CM18 10 376

4.4.1 Avis de motion

Avis de motion est donné par madame Roxanne Lacasse à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le Règlement (2018)-164 sur les restrictions à la délivrance de permis ou de certificats d'autorisation en raison de certaines contraintes.

CM18 10 377

4.4.2 Adoption du projet de règlement

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement suivant aura lieu le 1^{er} novembre 2018, à compter de 16 h, au 1145, rue de Saint-Jovite à Mont-Tremblant.

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le projet de Règlement (2018)-164 sur les restrictions à la délivrance de permis ou de certificats d'autorisation en raison de certaines contraintes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

5. Administration

CM18 10 378

5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale

Il est proposé monsieur Danny Stewart
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'approuver les décisions de la direction générale concernant la gestion des ressources humaines, dont notamment les dépenses concernant les embauches temporaires, ainsi que la liste des dépenses, les transferts de fonds et les contrats autorisés, telles que mentionnées au rapport mensuel déposé séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 10 379

5.2 Sépaq - renouvellement de l'entente

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la Ville et la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) le 1^{er} juin 2016;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 3.2 de l'entente, la Ville doit aviser la Sépaq de son intention de la renouveler;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE renouveler l'entente avec la Société des établissements de plein air du Québec pour un terme additionnel de trois ans et de verser annuellement une contribution financière minimale de 25 000 \$, taxes si applicables incluses (poste budgétaire 02-701-90-499), soit du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2022, afin de favoriser



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 octobre 2018

l'accès au parc national du Mont-Tremblant à ses résidents et de permettre la réalisation d'un projet d'investissement dans le secteur de la Diable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM18 10 380 5.3 Souper de la Fondation médicale des Laurentides - participation

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE mandater monsieur le maire et messieurs les conseillers Pascal De Bellefeuille et François Marcoux à représenter la Ville au souper de la Fondation médicale des Laurentides qui se tiendra le 24 octobre 2018 à la Station Mont-Tremblant et d'autoriser l'achat de 3 billets pour un montant de 600 \$, exonéré de taxes (poste budgétaire 02-110-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM18 10 381 5.4 Opération Nez Rouge Mont-Tremblant- contribution financière

Il est proposé par madame Mélanie Matte
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'accorder une contribution financière au montant de 500 \$, toutes taxes applicables incluses (poste budgétaire 02-110-00-972) à l'organisme « Maison des Jeunes de St-Jovite » faisant également affaire sous les noms « Opération Nez Rouge Mont-Tremblant » et « Tornade Jeunesse » pour le bénéfice de la jeunesse de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 10 382 5.5 Acte de donation à la Fondation La Traversée - modification de l'échéancier

CONSIDÉRANT QUE le 2 mai 2018, la Ville faisait donation à la Fondation La Traversée d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 198 341 du cadastre du Québec, avec bâtisse dessus érigée portant le numéro 5 100, montée Ryan;

CONSIDÉRANT QU' aux termes de cet acte, la Fondation La Traversée s'engageait à mettre sur pied une maison de soins palliatifs dont les travaux de construction et d'aménagement de la phase 1, comportant un minimum de 4 lits, devaient être complétés le ou avant le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE cet échéancier est compromis compte tenu de la mise à niveau du bâtiment devenue nécessaire suite à la découverte notamment de problèmes d'infiltration d'eau;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU :

QUE l'échéance des travaux de construction et d'aménagement de la Phase 1 de la maison de soins palliatifs prévue à l'acte de donation de la Ville à la Fondation La Traversée, publié sous le numéro 23 802 530 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne, soit reportée du 31 décembre 2018 au 31 mars 2019;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 octobre 2018

QUE toutes les autres dispositions de l'acte précité demeurent inchangées, notamment l'échéance des travaux de construction et d'aménagement de la Phase 2 de la maison de soins palliatifs comportant un minimum de 6 lits qui devront être complétés le ou avant le 31 décembre 2022;

QUE la présente résolution soit conditionnelle à l'adoption d'une résolution par la Fondation La Traversée confirmant son engagement à respecter le nouvel échéancier de la Phase 1 au 31 mars 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CM18 10 383

6.1 Prolongation de l'embauche temporaire d'un opérateur à l'assainissement des eaux - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT la fin de la période d'emploi temporaire d'un opérateur en assainissement des eaux;

CONSIDÉRANT les travaux d'entretien préventif à terminer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Joël Charbonneau

ET RÉSOLU DE prolonger l'embauche temporaire de monsieur Joel Savoie, à titre d'opérateur en assainissement des eaux au Service des travaux publics pour une période de six semaines à compter du 17 septembre 2018, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CM18 10 384

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de septembre 2018 au montant 118 229,26 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures

8.1.1 196, chemin Wheeler - réduction de la superficie d'un lot

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-133) vise à autoriser une opération cadastrale visant une reconfiguration de 2 lots à l'issue de laquelle 1 lot aura une superficie de 3 993,2 m² plutôt que de 6 000 m².

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU18-09-182)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 118, chemin de Châteaubois - réduction de la superficie d'un lot

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-166) vise à autoriser l'exploitation d'un gîte du passant sur un lot dont la superficie est de 3 719,4 m² plutôt que de 6 000 m².



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 octobre 2018

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU18-09-183)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 Rue des Carouges - stationnement en cour avant

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-167) vise à autoriser l'aménagement d'une deuxième allée d'accès sur un terrain dont la largeur est de 24,97 m plutôt que de 40 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU18-09-188)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 235, rue du Rapide - ajout d'une deuxième allée d'accès

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-170) vise à autoriser l'aménagement d'une deuxième allée d'accès sur un terrain dont la largeur est de 33,47 m plutôt que de 40 m.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CCU18-09-190)

Questions du public : une intervention est faite.

8.1.5 850-858, rue Lalonde - réduction de l'épaisseur du relief d'enseignes et rétroéclairage du logo

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-173) vise à :

- autoriser le remplacement de 2 enseignes rattachées dont les logos sont rétroéclairés alors que le règlement ne le permet pas;
- autoriser le remplacement de 4 enseignes rattachées et 2 enseignes détachées dont l'épaisseur du relief le plus mince est de 12,5 mm plutôt que de 25 mm.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CCU18-09-196)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.6 860, rue Lalonde - réduction de l'épaisseur du relief, augmentation de la hauteur et logo rétroéclairé

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-177) vise à autoriser le remplacement de 2 enseignes rattachées, 1 enseigne sur poteau et 1 enseigne directionnelle dont :

- le logo est rétroéclairé alors que le règlement ne le permet pas;
- le relief est de 18,75 mm plutôt que de 25 mm;
- la hauteur des 2 enseignes rattachées est de 2,82 m plutôt que de 2 m;
- la hauteur de l'enseigne sur poteau est de 7,15 m plutôt que de 7 m.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CCU18-09-198)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.7 2682, chemin du Village - empiètements en marge latérale et arrière, aire de stationnement et pavillon en cour avant, réduction de la distance entre le pavillon et une galerie et augmentation de la pente d'une allée d'accès

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-180) vise à :

Autoriser la construction d'une habitation unifamiliale isolée dont :

- l'implantation est à 1,51 m plutôt qu'à 8 m de la ligne arrière;
- la véranda est à 5,05 m plutôt qu'à 6 m de la ligne latérale droite;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 octobre 2018

- l'aire de stationnement est située dans l'espace de la cour avant compris dans le prolongement imaginaire des murs latéraux de la résidence alors que le règlement ne le permet pas.

Régulariser :

- l'implantation d'un pavillon (gazebo) en cour avant alors que le règlement ne le permet pas et collé sur la galerie projetée plutôt qu'à 2 m de celle-ci;
- la pente de l'allée d'accès sur les 5 premiers mètres qui est de 16 % plutôt que de 3 %.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU18-09-194)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.8 15, chemin de la Villa-des-Bois - empiètement en marge latérale

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-182) vise à :

- autoriser la construction d'un garage intégré dont l'implantation est à 3,15 m plutôt qu'à 5 m de la ligne latérale droite;
- régulariser l'implantation, en cour avant, d'une remise non attenante à la résidence alors que le règlement ne le permet pas.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU18-09-184)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.9 1705, rue Marie-Louise-Vallée - implantation d'un abri à bois et d'un pavillon en cour avant

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-187) vise à autoriser, dans le cadre de la construction d'une allée d'accès, l'implantation d'un abri à bois et d'un pavillon en cour avant alors que le règlement ne le permet pas;

Le CCU recommande d'accepter en partie cette demande. (CCU18-09-189)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.10 Chemin des Castors - réduction de l'espace naturel

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-188) vise à autoriser le pourcentage d'espace naturel d'un terrain de 66 % plutôt que de 85 % suite à la construction d'une habitation unifamiliale isolée.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU18-09-181)

Questions du public : une intervention est faite.

8.1.11 222, chemin Plouffe - reconstruction en rive

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-189) vise à autoriser que la rénovation d'un bâtiment situé dans la rive du lac Mercier implique le changement complet d'un ou plusieurs murs ou partie de murs porteurs sur plus de 75 % de la superficie totale des façades de l'enveloppe extérieure.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CCU18-09-180)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.12 120, chemin Jean-Paul-Riopelle - implantation d'un garage en cour avant

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-190) vise à autoriser la construction d'un garage attenant à la résidence dont une partie empiète dans la cour avant alors que le règlement ne le permet pas.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU18-09-186)



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 octobre 2018

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.13 164, chemin des Ancêtres - stationnement en cour avant

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-192) vise à régulariser la construction d'une aire de stationnement dans l'espace de la cour avant compris dans le prolongement imaginaire des murs latéraux de la résidence.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU18-09-187)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.14 120, allée du Lac-Constantineau - matériau de revêtement prohibé

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-194) vise à régulariser la construction d'une résidence dont le revêtement de la façade avant contient trois panneaux de corrugué (panneau d'acier galvanisé ondulé) alors que le règlement ne le permet pas.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU18-09-191)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.15 353-369, route 117 - augmentation d'une allée d'accès

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-196) vise à autoriser l'aménagement de 2 accès en bordure de la route 117 dont la distance entre elles est de 64,71 m plutôt que de 150 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU18-09-192)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.16 Allée de l'Oiselet - empiètement dans l'aire d'isolement et nombre de bâtiments composant un projet intégré

Cette demande de dérogation mineure (2018-DM-197) vise à :

- régulariser l'implantation d'une habitation multifamiliale à 6 m plutôt qu'à 8 m de l'allée d'accès;
- autoriser l'implantation d'une habitation multifamiliale à 6 m plutôt qu'à 8 m de l'allée d'accès;
- autoriser qu'un projet intégré contienne 2 bâtiments principaux plutôt que 4.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CCU18-09-185)

Questions du public : aucune question n'est posée.

CM18 10 385

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 17 septembre 2018

CONSIDÉRANT la tenue, séance tenante, d'une consultation publique pour les demandes de dérogations mineures;

CONSIDÉRANT le report à une séance ultérieure de la décision sur les demandes de dérogations mineures pour le 222, chemin Plouffe (CCU18-09-180) et le 1705, rue Marie-Louise-Vallée (CCU18-09-189);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 octobre 2018

ET RÉSOLU :

- D' accepter les trois volets de la demande de dérogation mineure sur l'allée de l'Oiselet faisant l'objet de la recommandation CCU18-09-185;
- DE refuser la demande de dérogation mineure pour un matériau de revêtement non conforme au 120, allée du Lac-Constantineau faisant l'objet de la recommandation CCU18-09-191;
- D' entériner le projet de construction sur le lot 3 278 651 (rue Coupal) faisant l'objet de la recommandation CCU18-09-200 conformément à la nouvelle proposition des élévations arrière et latérales de madame Marie-Ève Chaput, dessinatrice en architecture, déposée le 2 octobre 2018 ainsi qu'au plan projet d'implantation de monsieur Dominique Fecteau, arpenteur-géomètre, numéro 70 266-A, minute 6 231 et daté du 30 août 2018;
- D' accepter le projet de construction d'une habitation multifamiliale de 8 logements sur le lot 3 280 108 (rue Vaillancourt) faisant l'objet de la recommandation CCU18-09-201 conformément :
- à la nouvelle proposition pour les élévations sur la rue Proulx et le boulevard du Docteur-Gervais de la firme Parent Labelle Architectes portant le numéro de dossier 18013 et datée du 3 octobre 2018;
 - au plan projet d'implantation de monsieur Dany Maltais, arpenteur-géomètre, numéro 27419, minute 6792, amendé le 19 avril 2018;
 - à la lettre de l'entreprise Donald Provost Construction, datée du 2 octobre 2018;
- le tout conditionnellement à la réalisation d'un aménagement paysager de qualité professionnelle;
- D' d'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes, incluses au procès-verbal du 17 septembre 2018 :

Accepter les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
Chemin des Castors	CCU18-09-181
196, chemin Wheeler	CCU18-09-182
118, chemin de Châteaubois	CCU18-09-183
120, chemin Jean-Paul-Riopelle	CCU18-09-186
Rue des Carouges	CCU18-09-188
353-369, route 117	CCU18-09-192
2682, chemin du Village	CCU18-09-194

Accepter conditionnellement les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
15, chemin de la Villa-des-Bois	CCU18-09-184
164, chemin des Ancêtres	CCU18-09-187

Refuser les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
235, rue du Rapide	CCU18-09-190
850-858, rue Lalonde	CCU18-09-196
860, rue Lalonde	CCU18-09-198

Accepter les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
2682, chemin du Village	CCU18-09-195
1771-1773, chemin du Village	CCU18-09-202
145, chemin au Pied-de-la-Montagne	CCU18-09-203
125, chemin au Pied-de-la-Montagne	CCU18-09-204
2047, chemin du Village	CCU18-09-206

Accepter conditionnellement les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
-----------------	--------------------------------



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 octobre 2018

353-369, route 117	CCU18-09-193
850-858, rue Lalonde	CCU18-09-197
860, rue Lalonde	CCU18-09-199

Refuser la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
1992, chemin du Village	CCU18-09-205

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM18 10 386

8.3 Modification de la résolution CM18 06 243 - convention de bail - circulation et stationnement temporaire - secteur du centre-ville

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajuster le montant et différentes clauses du bail prévu à la résolution CM18 06 243;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE remplacer le 2^e paragraphe du résolu de la résolution CM18 06 243 par ce qui suit :

- QUE le bail soit établi pour la somme annuelle de 2 865 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-610-00-419) :
- consenti pour un terme initial de deux (2) ans commençant le 1^{er} janvier 2017;
 - à compter du 1^{er} janvier 2019, le bail se renouvellera mensuellement et les deux parties pourront y mettre fin par un préavis de trente (30) jours;
 - le paiement du loyer sera alors calculé au prorata des jours écoulés; et
 - le terme du bail ne pourra cependant intervenir au-delà du 20 juin 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM18 10 387

9.1 Réfection de trottoirs 2017 - acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection de trottoirs 2017 ont été réalisés par Pavage Jérémien inc., en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux de réfection de trottoirs 2017 et à la libération de la retenue contractuelle de 5 % au montant de 13 934,70 \$, taxes en sus (projet 2017-46), remboursable par règlement d'emprunt, pour les travaux de réfection de trottoirs 2017;

QUE ces paiements soient versés à Pavage Jérémien inc. sous réserve de l'émission par cet entrepreneur des quittances finales à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ayant déclaré leur contrat ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre et la Ville contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



CM18 10 388

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 octobre 2018

9.2 Traitement de surface triple 2017 - acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux de traitement de surface triple 2017 ont été réalisés par Les entreprises Bourget inc. en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux de traitement de surface triple 2017 et à la libération de la retenue contractuelle de 5 % au montant de 1 823,64 \$, taxes en sus (projet 2017-13), pour les travaux de traitement de surface triple 2017;

QUE ces paiements soient versés à Les entreprises Bourget inc. sous réserve de l'émission par cet entrepreneur des quittances finales à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ayant déclaré leur contrat ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre et la Ville contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 10 389

9.3 Requête pour la réalisation de travaux municipaux - Foresterie Léonard inc. - construction du chemin de l'impasse des Bécasseaux

CONSIDÉRANT QU' une requête pour la réalisation de travaux municipaux a été déposée par monsieur Patrick Léonard, de Foresterie Léonard inc., pour la construction du chemin de l'Impasse des Bécasseaux;

CONSIDÉRANT QUE la requête prévoit que les travaux seront réalisés conformément aux plans préparés par la firme LH2 inc., et en conformité avec le règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux qui prévoit que le promoteur effectue et paie les travaux visés, en conformité avec les normes et règlements municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'accepter la requête déposée par monsieur Patrick Léonard, de Foresterie Léonard inc., pour la construction du chemin de l'impasse des Bécasseaux, soit sur le lot 4 650 606 du cadastre du Québec conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 10 390

9.4 Réfection et prolongement du chemin des Saisons - acceptation finale des travaux et demande de municipalisation

CONSIDÉRANT l'entente signée par Station Mont Tremblant en vertu du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux et des résolutions CM15 03 094 et CM15 04 108, pour les travaux de réfection et de prolongement du chemin des Saisons;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur du projet ainsi que le Service des travaux publics recommandent l'acceptation finale des travaux ayant été réalisés conformément aux spécifications du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 octobre 2018

CONSIDÉRANT la demande du promoteur de procéder à la municipalisation du chemin des Saisons avec les réseaux d'aqueduc et d'égouts s'y trouvant;

CONSIDÉRANT QUE le chemin et les réseaux sont conformes à la politique de municipalisation du règlement (2001)-18;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux du projet de réfection et de prolongement du chemin des Saisons et d'autoriser la libération de la garantie d'entretien représentant 10 % de l'évaluation du coût des travaux, soit une caution au montant de 36 302 \$, tel que défini à l'entente relative aux travaux municipaux intervenue avec Station Mont Tremblant ;

QUE cette libération soit effectuée sous réserve de la remise par Station Mont Tremblant des quittances complètes, confirmant que tous et chacun des fournisseurs et sous-traitants ayant œuvré sur les travaux ont été payés et qu'il garantisse le maître d'œuvre et la Ville contre toutes réclamations;

D' autoriser la signature des actes de cession et de servitude à intervenir pour la municipalisation du chemin des Saisons avec les réseaux d'aqueduc et d'égouts s'y trouvant, conditionnellement au respect de l'entente relative aux travaux municipaux ayant été signée avec la Ville, à la confirmation que le chemin et les réseaux soient libres de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque et que tous les frais relatifs à cette transaction soient assumés par le cédant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 10 391

9.5 Prolongement du chemin du Domaine-Millette - acceptation finale des travaux et demande de municipalisation

CONSIDÉRANT l'entente signée par Gestion FLAC S.E.N.C. en vertu du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux et de la résolution CM17 05 181, pour les travaux de prolongement du chemin du Domaine-Millette;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur du projet ainsi que le Service des travaux publics recommandent l'acceptation finale des travaux ayant été réalisés conformément aux spécifications du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

CONSIDÉRANT la demande du promoteur de procéder à la municipalisation du prolongement du chemin du Domaine-Millette;

CONSIDÉRANT QUE le chemin est conforme à la politique de municipalisation du règlement (2001)-18;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux du projet de prolongement du chemin du Domaine-Millette et d'autoriser la libération de la garantie d'entretien représentant 10 % de l'évaluation du coût des travaux, soit un montant de 5 536,50 \$, tel que défini à l'entente relative aux travaux municipaux intervenu avec Gestion FLAC senc;

QUE ce paiement soit effectuée sous réserve de la remise par Gestion FLAC S.E.N.C. des quittances complètes, confirmant que tous et chacun des



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 octobre 2018

fournisseurs et sous-traitants ayant œuvré sur les travaux ont été payés et qu'il garantisse le maître d'œuvre et la Ville contre toutes réclamations;

- D' autoriser la signature des actes de cession et de servitude à intervenir pour la municipalisation du prolongement du chemin du Domaine-Millette, conditionnellement au respect de l'entente relative aux travaux municipaux ayant été signée avec la Ville, à la confirmation que le chemin soit libre de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque et que tous les frais relatifs à cette transaction soient assumés par le cédant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 10 392

9.6 Demande à Hydro-Québec - mise en place et raccordement d'éclairage - chemin du Domaine-Millette

CONSIDÉRANT QUE suite à la signature d'un protocole d'entente avec la Ville pour l'exécution de travaux municipaux concernant le prolongement du chemin du Domaine-Millette, le propriétaire, Gestion FLAC S.E.N.C., désire procéder à la mise en place d'éclairage;

CONSIDÉRANT QU' Hydro-Québec possède une entente avec les municipalités pour la mise en place d'éclairage sur poteaux d'utilité publique existants, mais qu'elle ne peut prendre entente directement avec un développeur privé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU :

DE demander à Hydro-Québec de procéder à la mise en place et au raccordement d'un luminaire de rue de 3 000 K de type DEL dans le rond-point du chemin du Domaine-Millette;

DE verser la somme de 144 \$/unité, taxes en sus, à Hydro-Québec pour l'installation et le raccordement d'un luminaire (poste budgétaire 02-340-00-521);

DE verser à Hydro-Québec, les coûts d'opération additionnels pour le luminaire selon les frais d'électricité mensuels présentement en vigueur (poste budgétaire 02-340-00-681), et les frais de location de poteau (poste budgétaire 02-340-00-519);

QUE les frais d'installation et de raccordement des luminaires de même que tous les autres frais réellement encourus par la Ville en vertu des présentes soient facturés à Gestion FLAC S.E.N.C., jusqu'à ce que le prolongement du chemin du Domaine-Millette soit cédé officiellement à la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 10 393

9.7 Mise en place d'un réseau d'égout séparatif - lot 3, secteur centre-ville - décompte final et acceptation provisoire

CONSIDÉRANT QUE les travaux de séparation des réseaux d'égouts du lot 3 secteur Centre-Ville ont été réalisés par l'entreprise 9088-9569 Québec inc., en conformité avec les documents d'appel d'offres TP-2018-05 préparés par la firme WSP;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 octobre 2018

ET RÉSOLU :

- D'** approuver le décompte final incluant les avenants au contrat de séparation des réseaux d'égouts du lot 3 secteur Centre-Ville réalisé par l'entrepreneur 9088-9569 Québec inc. au montant total de 91 145,54 \$ (projet 2017-40), incluant une retenue contractuelle de 10 %, taxes en sus, le tout étant payable par le remboursement de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ 2014-2019);
- DE** procéder à l'acceptation provisoire des travaux de séparation des réseaux d'égouts du lot 3 secteur Centre-Ville et à la libération de 50 % de la retenue contractuelle au montant de 72 275,40 \$, taxes en sus (projet 2017-40) auquel une retenue contractuelle résiduelle de 5 % est appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux;
- QUE** ces paiements soient versés à 9088-9569 Québec inc. sous réserve de l'émission par cet entrepreneur des quittances finales à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ayant déclaré leur contrat ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre et la Ville contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

CM18 10 394

10.1 Intention de débiter la collecte des matières organiques et de procéder à l'acquisition des bacs bruns

CONSIDÉRANT l'orientation de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, et du Plan d'action 2011-2015 qui en découle, de bannir l'élimination de la matière organique putrescible d'ici 2020;

CONSIDÉRANT la mesure 11 du Plan de gestion des matières résiduelles conjoint 2016-2020 des MRC d'Antoine-Labelle, des Laurentides et des Pays-d'en-Haut qui vise l'implantation de la collecte des matières organiques sur l'ensemble du territoire pour le secteur résidentiel;

CONSIDÉRANT la résolution CM17 03 111 adoptée le 13 mars 2017 à l'effet que la Ville confirme son intention d'apporter graduellement, au cours de l'année 2019, de la matière organique en provenance de son secteur ICI, jusqu'à concurrence de 250 tonnes annuellement;

CONSIDÉRANT la demande de la MRC des Laurentides de connaître la date prévue du début de la collecte des matières organiques et des intentions de la Ville de se joindre à l'appel d'offres regroupé pour faire l'acquisition de bacs bruns de 240 litres et de mini-bacs de cuisine de 7 litres;

CONSIDÉRANT la résolution CM16 11 416 adoptée le 14 novembre 2016 à l'effet que la Ville autorise la signature de l'entente intermunicipale concernant l'utilisation du futur site de compostage des matières organiques de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR);

CONSIDÉRANT la demande de la RIDR à l'effet de connaître les intentions des municipalités membres qui prévoient débiter la collecte des matières organiques en 2019 sur leur territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 octobre 2018

- D' aviser la MRC des Laurentides et la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge de son intention de débiter la collecte des matières organiques au cours du mois de mai 2019 pour l'ensemble de son territoire;
- DE se joindre à l'appel d'offres regroupé de l'Union des municipalités du Québec par l'entremise de la MRC des Laurentides pour commander 6 100 bacs bruns de 240 litres avec loquet et 8 500 mini-bacs de cuisine de 7 litres;
- DE défrayer les coûts d'acquisition des bacs et des mini-bacs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

- 11. Culture et loisirs**
- 12. Police**
- 13. Incendie**
- 14. Rapport**
- 15. Acceptation de la correspondance**
- 16. Affaires nouvelles**
- 17. Période d'intervention des membres du conseil**

18. Deuxième période de questions

Plusieurs questions sont posées.

CM18 10 395

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière

